

PÉDAGOGIE & ANDRAGOGIE

Autodidacte

Aussi écrit : autodidacte - autodidaxie - autodidactisme - autoformation - apprendre par soi-même

DÉFINITION

Personne qui apprend par elle-même, en dehors d'un parcours de formation organisé : lectures, pratique, ressources en ligne, expérimentation. L'autodidaxie développe de vraies compétences, mais sans validation officielle - d'où l'enjeu, en reconversion, de la faire reconnaître (VAE, certification) pour la rendre lisible par un recruteur.

Le mot vient du grec : autos, soi-même, et didaskein, enseigner. Un autodidacte s'enseigne à lui-même. Il a appris un métier, une langue, un logiciel ou une technique sans passer par un parcours organisé : des livres, des tutoriels, des heures de pratique, des projets menés à bout, des erreurs corrigées seul. Rien de tout cela n'est écrit sur un diplôme. C'est précisément le sujet.

Autodidacte, autoformation, formation : trois mots, trois situations

Autodidaxie (apprentissage informel)

- Qui organise l'apprentissage : La personne seule, sans cadre
- Où cela se passe : Lectures, vidéos, pratique, projets personnels ou professionnels
- Ce qui reste comme preuve : Rien, sauf ce que l'on constitue soi-même (réalisations, résultats)

Autoformation accompagnée (non formelle)

- Qui organise l'apprentissage : La personne, dans un cadre fourni par un tiers
- Où cela se passe : MOOC, formation à distance, tutorat, apprentissage en situation de travail
- Ce qui reste comme preuve : Parfois une attestation ou un badge ; rarement une certification

Formation formelle

- Qui organise l'apprentissage : Un organisme, à partir d'un référentiel
- Où cela se passe : Centre de formation, alternance, université
- Ce qui reste comme preuve : Diplôme, Titre professionnel inscrit au RNCP, CQP

Le Cedefop, l'agence européenne pour la formation professionnelle, distingue ces trois registres - formel, non formel, informel. La frontière n'est pas la qualité de ce qu'on apprend : c'est la présence ou non d'un cadre, et surtout d'une preuve lisible par quelqu'un d'autre.

Ce que l'autodidaxie développe vraiment, et ce qui lui manque

Ce qu'elle développe est solide. Un adulte qui a appris seul l'a fait par nécessité ou par goût, donc avec une motivation interne que peu de cursus obtiennent. Il a résolu de vrais problèmes, pas des exercices. Il sait chercher, tester, recommencer. Ce sont des compétences que les recruteurs disent vouloir.

Ce qui lui manque tient en trois points. La preuve : rien n'atteste du niveau atteint. La comparaison à un référentiel : l'autodidacte ignore souvent ce qu'il ne sait pas, parce que personne n'a dessiné la carte complète du métier devant lui. Le vocabulaire commun : il nomme les choses à sa façon, ce qui complique l'entretien d'embauche et le dialogue avec un conseiller ou un financeur.

Deux situations concrètes

Le dépannage informatique appris sur le tas

Un homme de 41 ans répare depuis quinze ans les ordinateurs de son entourage, puis ceux de la PME où il est

magasinier. Il monte des postes, installe des réseaux, sauve des données. Il veut en faire son métier, mais aucun employeur ne le reçoit : son CV dit « magasinier ». Un positionnement dans un centre de formation montre que la moitié des compétences du Titre professionnel Technicien informatique de proximité sont déjà acquises. Deux voies s'ouvrent : un parcours de formation allégé, ou une VAE sur les blocs qu'il maîtrise. Dans les deux cas, ce qu'il a appris seul cesse d'être invisible.

Le community management appris en gérant la page d'une association

Une femme de 35 ans anime depuis quatre ans les réseaux sociaux d'un club sportif : calendrier de publication, visuels, statistiques, réponses aux messages. Elle n'a jamais suivi de formation. Pour se présenter à un employeur, elle constitue un portfolio daté : les comptes qu'elle a fait grandir, les chiffres avant et après, deux recommandations écrites. Puis elle passe une certification courte inscrite au répertoire spécifique pour poser un nom officiel sur ce qu'elle sait faire. Le portfolio parle aux recruteurs ; la certification parle aux financeurs et aux logiciens de tri des candidatures.

Faire reconnaître ce qu'on a appris seul : trois voies

- La VAE, validation des acquis de l'expérience. Depuis la réforme portée par la loi du 21 décembre 2022, aucune durée minimale d'expérience n'est plus exigée ; il faut une activité en rapport avec la certification visée, un dossier qui décrit ce que vous avez fait, et un jury. C'est la voie la plus directe pour obtenir tout ou partie d'un titre sans refaire la formation.
- La certification après positionnement. Un centre de formation évalue ce que vous savez déjà, puis vous propose de ne suivre que les blocs manquants. Pour un Titre professionnel, on peut viser bloc par bloc.
- Le portfolio de preuves. Réalisations datées, résultats chiffrés, recommandations nominatives. Il ne remplace pas une certification, mais il fait la différence en entretien, et il sert de base au dossier de VAE.

Les erreurs fréquentes

- Se déclarer « autodidacte » sur un CV sans rien qui le prouve : le mot seul inquiète plus qu'il ne rassure.
- Confondre le temps passé et le niveau atteint. Dix ans de pratique peuvent contenir dix fois la même année.
- Croire que la VAE est réservée aux salariés en poste ou aux longues carrières.
- S'inscrire à une formation complète de dix mois alors qu'un positionnement en aurait retiré la moitié.
- Cacher son parcours d'apprentissage en entretien, alors qu'il raconte précisément ce que l'employeur cherche : la capacité à apprendre.

Pour votre reconversion

Si vous avez appris seul, la question n'est pas « ai-je le niveau ? » mais « comment le rendre lisible ? ». Commencez par le référentiel du métier visé : lisez-le, cochez honnêtement ce que vous savez faire, et demandez un positionnement. Le bilan gratuit peut vous aider à situer votre projet avant d'engager une démarche de VAE ou de formation.

À RETENIR

- Un autodidacte apprend hors de tout parcours organisé : par la pratique, les ressources, les projets. La compétence est réelle, la preuve manque.
 - Trois mots à ne pas confondre : autodidaxie (seul), autoformation accompagnée (avec un cadre), formation formelle (référentiel, organisme, certification).
 - Depuis la réforme de 2022, la VAE n'exige plus de durée minimale d'expérience : c'est la voie la plus directe pour transformer un acquis autodidacte en titre reconnu.
 - Avant de payer une formation longue, demander un positionnement : ce qui est déjà acquis se prouve, se dispense ou se raccourcit.
-

SOURCES

OFFICIELLES & RÉGLEMENTAIRES

- service-public.fr - Validation des acquis de l'expérience (VAE) : conditions, démarche, jury <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2401> (consulté 2026-09-05)
- Centre Inffo - Formation tout au long de la vie <https://www.centre-inffo.fr/> (consulté 2026-06-10)
- Cedefop - glossaire européen : apprentissage formel, non formel, informel <https://www.cedefop.europa.eu/> (consulté 2026-09-05)

Fiche extraite du Glossaire de la formation professionnelle.

Auteur : Benjamin Duplaa - directeur IFPA Poitiers, 15 ans d'accompagnement reconversion adp
Bordeaux, France.

Version à jour (les règles évoluent) : benjaminduplaa.com/lexique/autodidacte

Diffusion libre - citation appréciée.



Scanner pour ouvrir le PDF